



GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FÉMININE

PROCESSUS D'OCTROI DES BREVETS 2023

Version Finale – Novembre 2021



1.0 INFORMATION GÉNÉRALE

Le document d'octroi des brevets a été créé en septembre 2020 lors de la pandémie de la Covid-19, il est donc toujours possible que la saison de compétition actuelle soit affectée par des circonstances imprévues. Si tel était le cas, avec l'approbation de Sport Canada, Gymnastique Canada exercerait son droit de modifier les critères du PAA publiés en se basant sur les meilleures informations disponibles. L'avis de modification serait communiqué à toutes les personnes concernées.

Le programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada a pour objectif de contribuer à l'amélioration des performances canadiennes aux compétitions internationales majeures telles que les Jeux olympiques/paralympiques et Championnats du monde. À cette fin, le PAA cible et subventionne directement les athlètes qui ont atteint ou démontrent le potentiel d'atteindre les critères Senior National et International.

Le programme d'aide aux athlètes a 3 objectifs :

- offrir un appui financier aux athlètes canadiens dont l'organisme national de sport (ONS) reconnaît, en fonction des critères établis par Sport Canada, soit qu'ils se classent parmi les 12 premières équipes ou 8 premiers en compétition individuelle aux Jeux olympiques ou paralympiques et aux Championnats du monde, soit qu'ils ont le meilleur potentiel d'y parvenir ;
- aider les athlètes brevetés du Canada à se préparer à des activités professionnelles à temps plein ou partiel ;
- donner aux athlètes brevetés du Canada la possibilité de participer toute l'année aux programmes d'entraînement et de compétition des équipes nationales afin de faciliter la réalisation de leurs objectifs sportifs.

Le PAA propose divers types d'aide financière aux athlètes admissibles :

- allocation de subsistance et d'entraînement ;
- soutien pour les frais de scolarité et soutiens différés pour frais de scolarité ;
- soutien supplémentaire ;

Plus de renseignements sur le PAA sont disponibles ici : <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/aide-aux-athletes/politiques-procedures.html>

Le PAA a quatre niveaux de brevets, qui fournissent une allocation mensuelle de subsistance et d'entraînement selon la grille suivante :

Type de brevet	Allocation mensuelle	Valeur annuelle
Brevet International Senior (SR1/SR2)	1 765 \$	21 180 \$
Brevet National Senior (SR)	1 765 \$	21 180 \$
Brevet National Senior de 1re année (C1)	1 060 \$	12 720 \$
Brevet de développement (D) - Junior	1 060 \$ (minimum 4 mois)	Jusqu'à 12 720 \$

Les athlètes qui se sont engagés à s'entraîner au Canada sont seulement admissibles au brevet pour les mois où ils sont inactifs dans la NCAA (entraînement ou compétition).

Sport Canada a alloué l'équivalent de 14 brevets Senior à la Gymnastique artistique féminine. Sport Canada peut, à tout moment, ajuster le nombre de brevets. S'ils le font, GymCan se réserve le droit de modifier le processus de l'octroi des brevets afin d'assurer une application juste et correcte du

processus. Le cycle de brevet pour la gymnastique artistique féminine est du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Les nominations seront basées sur les résultats obtenus entre le 1^{er} décembre 2021 et le 30 novembre 2022.

2.0 ADMISSIBILITÉ

Afin d'être admissible à la sélection, une athlète doit :

- Être citoyenne canadienne ou résidente permanente
- Être membre du programme national de haute performance qui répond aux exigences de brevet
- Être membre en règle de GymCan et de son OPT
- Participer aux Championnats canadiens (CC) ou avoir reçu une permission écrite à l'avance de GymCan afin de manquer cette compétition dû à une raison médicale ou urgence personnelle
- Participer aux camps préparatoires de l'ÉN et programme d'entraînement annuel durant la période de qualification pour le soutien du PAA
- Être disponible afin de représenter le Canada aux compétitions internationales majeures, incluant les Jeux olympiques et Championnats du monde
- **Soumettre le formulaire de candidature et d'engagement pour les brevets (annexe 2) avant le 1^{er} décembre 2022**
- **Soumettre l'entente de l'athlète de l'ÉN avant le 1^{er} décembre 2022**
- Afin d'être admissible pour un brevet Senior (SR/C1), une athlète doit avoir accumulé ses points durant le cycle des résultats et être admissible à compétitionner dans la catégorie Senior dans le cycle à venir.
- Afin d'être admissible pour un brevet D, une athlète doit être admissible selon l'âge FIG et avoir compétitionné durant le cycle de résultats
- Pour les athlètes âgées de deuxième année Novice, elles peuvent obtenir des points en compétitionnant dans la catégorie Junior et ainsi être sélectionnées pour un brevet D
- Les exigences d'admissibilité de Sport Canada sont disponibles ici : <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/aide-aux-athletes.html>

3.0 INADMISSIBILITÉ

Une athlète n'est pas admissible au statut d'athlète breveté si elle :

- a) S'entraîne et compétitionne pour une université américaine, sauf si elle s'engage à s'entraîner au moins 3 mois au Canada avec les attentes et le niveau de préparation requis pour être haute performance tel que décrit dans l'entente de l'athlète. L'athlète accepte aussi d'être suivie et de soumettre des vidéos d'entraînement à l'entraîneur de l'ÉN ou désigné durant toute la durée du cycle des brevets, ou
- b) S'être engagée par écrit à rejoindre une université américaine dans les 12 mois suivants le 1^{er} juillet 2021, et qui ne sera pas affiliée au Canada dans un programme de haute performance supervisé.
- c) Ne réponds pas aux exigences de la section 2.0

4.0 APPLICATION ET PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION

La sélection des athlètes à sélectionner pour les brevets est de la responsabilité du Groupe de travail des brevets (GTB). Le GTB sera composé de :

- Gestionnaire du programme (GP)
 - Entraîneur-chef de l'équipe nationale ou désigné
 - Entraîneur ou juge nommée par le CPF : Lorraine Currie
 - Représentante des athlètes : Brittany Rogers
-

Les entraîneurs avec des athlètes en considération ne seront pas admissibles pour la participation au GTB dû au conflit d'intérêts, mais pourraient être présents afin de fournir de l'information au GTB. Une exception peut être accordée pour les entraîneurs d'athlètes sélectionnées pour un brevet SR1 ou SR2 qui sont membres en règle selon l'entente de l'ÉN.

Les nominations seront basées selon l'évaluation experte du GTB. L'entraîneur de l'équipe nationale ou désigné et le gestionnaire du programme sont responsable de la présentation des nominations auprès de Sport Canada.

Le brouillon des nominations sera distribué à la communauté GAF au plus tard le 15 décembre 2022. Lorsque les nominations sont approuvées et finalisées par Sport Canada, une version finale sera distribuée et les mises à jour nécessaires seront effectuées à la liste de l'équipe nationale. Si des modifications doivent être effectuées en cours d'année, celles-ci seront reflétées sur la liste de l'équipe nationale.

Toutes les athlètes sélectionnées devront soumettre à Gymnastique Canada les formulaires de candidature du PAA de Sport Canada et compléter la formation antidopage en ligne du CCES. Deux formations sont requises au début de chaque cycle : L'ABC du sport sain et le Programme d'aide aux athlètes – Sport Canada.

Le paiement du brevet sera mis en attente si ces deux conditions ne sont pas remplies.

5.0 DESCRIPTION DES CRITÈRES DE BREVET

Les brevets du PAA seront alloués en ordre de priorité selon la liste ci-dessous jusqu'à ce que le quota soit épuisé. Un maximum de 296 520 \$ est disponible. Il doit y avoir un minimum de 4 mois de brevets pour qu'un brevet partiel soit accordé.

5.1 CRITÈRE INTERNATIONAL SENIOR DE SPORT CANADA (BREVETS SR1/SR2)

Ce critère peut seulement être atteint lors d'une compétition du programme olympique selon les résultats obtenus aux Jeux olympiques (JO) ou Championnats du monde (CM). Comme ce cycle de brevets inclut les Championnats du monde (Liverpool 2020) ce critère sera basé seulement sur les Championnats du monde. Ceci inclut la compétition de qualification (C-I), finale au concours individuel multiple (C-II), finales aux appareils (C-III) et finale par équipe (C-IV).

Les critères suivants doivent être atteints :

Équipe: Pour les athlètes ayant compétitionné à au moins 1 appareil lors de la qualification (C-I) où l'équipe s'est classée dans le top 8 et ½ des pays, ou lors de la finale par équipe (C-IV) avec une participation de 8 équipes

Concours individuel multiple: Athlète classée dans le top 8 et ½ des participantes lors de la finale au concours individuel multiple (C-II)

Appareil individuel: Athlète classée, à un appareil, dans les 8 meilleures athlètes, en comptant 2 participantes maximum par pays, après les qualifications (C-I), ou athlète qui a compétitionné à une finale d'appareil (participation de 8 athlètes).

Une athlète qui répond aux critères internationaux seniors est admissible à deux ans de soutien du PAA ; le brevet de la première année est le brevet SR1 et celui de la seconde année, le brevet SR2*. Une athlète qui répond aux critères internationaux recevra un brevet SR1 même si c'est la première fois qu'elle reçoit un brevet.

* GymCan doit resélectionner l'athlète pour la 2^e année du critère SR1. Les athlètes seront recommandées pour un brevet SR2 si elles atteignent les critères Senior National et maintiennent un programme d'entraînement et de compétition reconnu par GymCan et Sport Canada.

5.2 CRITÈRE NATIONAL SENIOR (SR/C1)

Les critères nationaux seniors ciblent les athlètes qui ont le potentiel de répondre aux critères internationaux (SR1/SR2). Les brevets seniors (SR ou C1) sont octroyés pour un an. Les athlètes brevetées C1 sont financées au niveau du brevet de développement durant la première année où elles satisfont aux critères nationaux seniors. Exception faite pour une athlète de 1^{re} année Senior qui répond au critère SR1/2. L'exception s'applique aussi aux athlètes qui participent aux Jeux olympiques avant d'être sélectionnées pour le Brevet SR pour la première fois; elles sauteraient le C1 et obtiendraient directement le brevet SR, peu importe leur classement. Pour le critère Senior (SR/C1), l'athlète doit être admissible à participer aux compétitions dans la catégorie senior en vertu des règlements de la FIG.

Il y a trois façons de se qualifier pour un brevet national senior :

1. par le système objectif de pointage — classement senior (décrit à l'article 7 et à l'annexe A);
2. par un brevet de blessure (voir l'article 8);
3. par un brevet discrétionnaire (voir l'article 9).

5.3 BREVET DE BLESSURE

Les athlètes qui, à la fin du cycle de brevets, n'ont pas atteint le statut requis pour le renouvellement de leur statut pour cause de raison de santé peuvent être considérées pour la sélection par le GTS pour brevet de blessure décrit à la section 8.0.

5.4 BREVET DE DÉVELOPPEMENT (D)

Les brevets de développement ont pour objectif d'offrir un soutien aux besoins de développement des jeunes athlètes qui ne sont pas admissibles (à cause de leur âge) au critère National Senior, **mais qui performant selon les notes visées pour l'excellence internationale.**

Il y a deux façons de se qualifier pour un brevet de développement :

- a) Système objectif des points – Liste de classement Junior (décrit à la section 7 et à l'annexe B-Junior)
- b) Processus discrétionnaire (voir section 9)

6.0 RÉPARTITION DES BREVETS S1/2, SR, C1 ET D

6.1 BREVETS POUR LES ATHLÈTES SENIOR

Un montant équivalent à 9 brevets SR (190 620 \$) est disponible pour les athlètes qui atteignent les critères Senior (SR1/2, SR, C1 et blessure SR). Ce montant sera alloué comme suit :

1. Athlètes admissibles pour les brevets SR1 et SR2

2. Athlètes qui atteignent le critère de brevet Senior National selon leur position sur la liste de classement Senior
3. En cas d'égalité sur la liste de classement Senior, l'athlète ayant obtenu la meilleure note au concours individuel multiple durant l'année sera classée en premier.

6.2 BREVETS DE DÉVELOPPEMENT POUR LES ATHLÈTES JUNIOR

50 880 \$ (l'équivalent de 4 brevets de développement – 4 x 12 720\$) du montant total disponible sera alloué aux 4 meilleures athlètes qui atteignent le critère pour brevet de développement pour les athlètes Junior, selon leur position sur la liste de classement Junior. La liste de classement Junior inclura toutes les athlètes admissibles qui ont obtenu des points selon le système objectif des points décrit dans la section 7 et annexe B.

1. En cas d'égalité sur la liste de classement Junior, l'athlète ayant obtenu le plus au total au concours individuel multiple durant l'année sera classée en premier.

6.3 BREVETS DE BLESSURE

Jusqu'à 3 brevets de blessure pourraient être alloués aux athlètes qui ont été brevetées à n'importe quel niveau durant l'année précédente.

6.4 BREVET DISCRÉTIONNAIRE

À la discrétion du GTB, les athlètes qui ont atteint les critères d'admissibilité de la section 2.0 et qui sont classées sur la liste de classement objective, mais qui n'ont pas été sélectionnées à 6.1, 6.2 ou 6.3 peuvent être sélectionnées pour un brevet discrétionnaire si des fonds sont toujours disponibles. Les gymnastes pourraient être sélectionnées pour un brevet SR, C1 ou D selon le critère de la section 9.0. Une liste de classement Junior et Senior combinée pour brevet discrétionnaire sera alors établie selon l'annexe E.

7.0 SYSTÈME DE POINTS ET CRITÈRES POUR LES LISTES DE CLASSEMENT SENIOR ET JUNIOR

7.1 SYSTÈME OBJECTIF DES POINTS

Comme pays, le Canada doit miser sur des performances impeccables et constantes avec des routines de calibre international. Il importe également que les athlètes acquièrent une expérience suffisante de compétition contre des pays au niveau de performance similaire. C'est pourquoi le système de pointage pour l'octroi de brevets récompense :

1. La stabilité des résultats, évaluée selon les notes obtenues en compétition ;
2. La valeur des notes D en compétition, rattachées à des notes E appropriées.

Pour les Seniors : Les points peuvent être accumulés lors de compétitions nationales (Élite Canada - ÉC, les Championnats canadiens – CC) et lors des compétitions sanctionnées par la FIG ou compétitions internationales assignées par GymCan (incluant le Challenge Gymnix). Le système est décrit précisément aux l'annexes A et B.

Un maximum de 3 compétitions internationales sanctionnées FIG (règles Junior ou Senior) ou compétitions internationales assignées par GymCan (règles Junior et Senior) ou Challenge Gymnix (pour

toutes les athlètes HP)¹ & ²*, ainsi qu'ÉC et les CC peuvent être utilisés pour accumuler des points de brevet. Toutes les journées de compétition ont le potentiel d'accumuler des points.

Une athlète qui ne peut pas participer à ÉC ou aux CC dû à une blessure pourrait utiliser les résultats d'un maximum une autre compétition internationale pour accumuler des points de brevet.

Le système est décrit précisément aux à l'annexe B.

7.2 ACCUMULATION DES POINTS

Les points sont accordés seulement pour un cycle de brevets. Les points seront accumulés selon le cycle des résultats qui est établi du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022. Seules les athlètes des listes haute performance Junior et Senior 2021 sont admissibles à accumuler des points de brevet. En plus des compétitions nationales, les gymnastes d'âge Novice qui ont choisi de compétitionner dans la catégorie Novice pourront seulement accumuler des points lors des compétitions internationales approuvées où elles compétitionnent selon les règles FIG Junior.

Les points Senior seront accumulés selon le tableau des points Senior
Les points Junior seront accumulés selon le tableau des points Junior

Les athlètes Junior qui seront Senior en janvier 2022 et qui accumulent des points en décembre 2021 obtiendront les points liés au tableau des points Senior.

7.3 LISTE DE CLASSEMENT

La liste de classement des athlètes déterminera le classement final des athlètes tel que déterminé par le GTB selon les résultats des calculs de points. La liste sera fournie à Sport Canada.

8.0 BREVET DE BLESSURE

Jusqu'à trois brevets peuvent être accordés par le GTB (à sa discrétion) sur une base de brevet de blessure. Une athlète brevetée qui, au moment de la fin du cycle, n'a pas atteint le standard requis pour le renouvellement dû à des raisons de santé pourrait être sélectionnée par le GTB pour brevet de blessure.

- Lorsqu'un brevet de blessure est approuvé par Sport Canada, le financement sera seulement alloué pour une période de quatre mois, jusqu'à ce que les conditions de la section 8.2 sont remplies

Si les conditions ne sont pas remplies, l'athlète ne sera plus admissible à la sélection pour brevet. Il est de la responsabilité des athlètes, ses entraîneurs et ses parents, de remplir les conditions de la section 8.1, même si aucun rappel n'est envoyé par GymCan.

¹ La portion Challenge est admissible pour des points de brevets seulement si les panels de juges sont composés des mêmes juges que la portion Coupe Junior et Senior FIG de Gymnix

² Les athlètes du Challenge Gymnix qui sont sélectionnées avec le processus discrétionnaire pour participer aux finales ne sont pas admissibles pour l'accumulation de points lors de la finale, sauf si leur résultat de qualification les aurait qualifiées automatiquement.

8.1 CONDITIONS POUR LE STATUT DE BREVET DE BLESSURE

L'athlète pourrait être sélectionnée pour un brevet si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- a) A reçu un brevet dans le dernier cycle des brevets
- b) **La blessure ou la maladie est attestée par un rapport médical tapé (pas manuscrit) et un certificat du médecin soumis au GP au plus tard le 1^{er} novembre 2021.**

Le rapport doit indiquer :

- la nature de la blessure, et s'il s'agit ou non d'une blessure chronique ou de surmenage ;
- le fait que l'athlète n'a pas été en mesure de participer à la compétition ou de la terminer ;
- le protocole de rétablissement, la quantité d'entraînement que l'athlète pourra faire au cours des 12 prochaines semaines, ainsi que la date prévue : a) du rétablissement complet ; b) du retour à l'entraînement complet ;
- la date de délivrance du certificat.

GymCan se réserve le droit d'exiger que l'athlète soit examiné par un médecin nommé par GymCan, aux frais de l'athlète.

- c) L'athlète a compétitionné à au moins une compétition assignée par GymCan, Élite Canada ou les Championnats canadiens durant les deux dernières années.
 - d) Les résultats de compétitions les plus récents (deux dernières années) de l'athlète doivent démontrer que l'athlète compétitionnait à un niveau comparable aux autres athlètes sélectionnées pour les brevets, tel que déterminé par le GTB.
 - e) L'entraîneur-chef du club de l'athlète a confirmé par écrit à GymCan avant le 1^{er} novembre 2022 que la gymnaste devrait être en considération pour un brevet de blessure. L'entraîneur doit aussi soumettre le plan d'entraînement modifié de l'athlète (contenu, éléments, charge) que l'athlète fera dans les trois prochains mois.
 - f) L'entraîneur a soumis à GymCan avant le 1^{er} février 2023 un rapport indiquant le progrès de l'athlète en vue d'un rétablissement complet et indiquant le programme d'entraînement que l'athlète a suivi depuis le dernier rapport.
 - g) GymCan pourrait exiger que l'athlète soit vérifié par un officiel technique désigné à un moment et lieu déterminé par les employés GAF. Cette vérification pourrait avoir lieu à n'importe quel moment. Le club sera responsable des dépenses du juge Brevet s'il y a lieu. Un rapport formel sera préparé par l'officiel désigné par GymCan et sera soumis à l'entraîneur de l'équipe nationale dans les 48 heures suite à la vérification.
 - h) Durant la vérification, l'athlète doit performer un saut d'une note D minimale de 4.6 et des éléments à chaque appareil qui répondent à 100% aux exigences de composition de la FIG. Ces éléments doivent être performés avec les spécifications d'équipement qui seront utilisées lors d'Élite Canada et des Championnats canadiens. L'athlète pourra répéter chaque élément deux fois. La sortie devra être au minimum un C. Les éléments n'ont pas besoin d'être démontrés en routine.
 - i) Si l'athlète n'a pas été capable de retourner à l'entraînement complet dans les 6 premiers mois du cycle de brevet, GymCan analysera la possibilité d'émettre une extension ou une recommandation de retrait du brevet à Sport Canada.
-

- j) Il est de la responsabilité des athlètes, parents et entraîneurs de remplir les conditions, même si aucun rappel n'est envoyé par GymCan.
- k) La sélection d'une athlète blessée ou malade au moment de la sélection et qui a omis d'en informer le GP par écrit pourrait être annulée par GymCan.

8.2 EXTENSION DE LA PÉRIODE DE VÉRIFICATION

Si une athlète n'a pas rempli toutes les conditions ci-dessus avant le 1^{er} mai 2023, mais a démontré du progrès vers une récupération complète de sa blessure ou maladie (selon l'évaluation de l'entraîneur de l'équipe nationale ou désigné), elle pourrait avoir une extension jusqu'au 1^{er} juillet 2023 afin de répondre aux exigences. Le rapport préparé par l'officiel désigné par GymCan, avec l'opinion du Chef de l'ÉSI et l'entraîneur de l'équipe nationale ou désigné, déterminera la possibilité d'une récupération complète et du progrès depuis la blessure ou maladie. La décision et les conditions associées à la prolongation seront déterminées par le GTB.

8.3 SUSPENSION À LONG TERME DE L'ENTRAÎNEMENT ET DE LA COMPÉTITION POUR DES RAISONS DE SANTÉ

GymCan pourrait décider de sélectionner une athlète en vertu de la politique de suspension à long terme de l'entraînement et de la compétition pour des raisons de santé de Sport Canada si l'athlète :

- Était brevetée lors du cycle de brevet précédent
- A soumis la documentation appropriée pour son statut de blessure (section 8.1 b)
- A le potentiel de faire une récupération complète et d'être dans les meilleures athlètes de sa catégorie dans les 8 à 12 prochains mois.

9.0 BREVETS DISCRÉTIONNAIRES

Une athlète qui répond aux critères d'admissibilité à l'article 2.0 et est classée selon le système objectif de pointage, mais n'a pas fait l'objet d'une recommandation de brevet en vertu des articles 6.0, 7.0 ou 8.0, peut faire l'objet d'une recommandation de brevet discrétionnaire, sous réserve de la disponibilité de fonds non répartis.

La sélection sera basée sur l'analyse experte du GTB – qui déterminera que l'athlète a le potentiel d'apporter une contribution significative vers l'accomplissement des objectifs du programme féminin. Le GTS évaluera, classera et sélectionnera les athlètes admissibles pour les brevets discrétionnaires en utilisant les annexes C, D et E ci-dessous.

Toutes les athlètes sélectionnées recevront un soutien d'un an. Le nom de mois de soutien sera basé sur le nombre d'athlètes en considération qui ont démontré le potentiel de contribuer aux objectifs du programme féminin. Un minimum de 4 mois sera offert.

Seules les athlètes qui ont soumis leur formulaire de candidature et d'engagement seront admissibles à la sélection, tel qu'indiqué à la section 2.0.

Les entraîneurs qui aimeraient que leur athlète soit considérée pour un brevet discrétionnaire pourraient fournir de l'information supplémentaire avec le formulaire de candidature. Les athlètes seront évaluées en utilisant l'outil d'évaluation de l'annexe C ou D. Les résultats de ces évaluations seront partagés avec les entraîneurs des athlètes évaluées.

L'allocation de brevet discrétionnaire sera basée sur des critères additionnels au classement du système objectif des points. Les critères sont disponibles à l'annexe C (Senior), D (Junior) et E (liste combinée Junior et Senior). Une athlète pourrait recevoir un brevet discrétionnaire même si elle est classée moins haut qu'une autre athlète sur la liste de classement pour brevet.

Les critères en effet sont disponibles à l'annexe E et varie d'année en année selon les besoins de l'ÉN et des objectifs du programme.

10.0 MAXIMUM D'ANNÉE AU BREVET SENIOR

Afin de maintenir du financement selon les politiques du PAA, il est normalement attendu qu'une athlète s'améliore chaque année. En principe, les athlètes qui sont sur la liste haute performance Senior depuis 5 ans doivent démontrer un classement dans les 12 meilleures athlètes de la liste objective des points afin d'être considérées pour la sélection. Une athlète qui a été brevetée pour 5 ans ou plus au niveau SR ou C1 et qui n'a pas atteint le statut SR1/SR2 depuis les 2 dernières années ou qui n'est pas dans le top 12, sera analysée par le GTB qui déterminera si le progrès ou la contribution à l'équipe est démontrée.

De plus, les notes D et totales de l'athlète doivent être d'un niveau tel que l'athlète puisse contribuer de façon significative à la note de l'équipe aux Jeux olympiques ou aux Championnats du monde. L'athlète doit également présenter des résultats aux compétitions nationales et internationales qui démontrent une nette augmentation de la note D et de la note totale par rapport à ses résultats antérieurs sur la majorité des engins, sauf si l'athlète a déjà atteint le niveau attendu pour atteindre la finale aux Championnats du monde ou pour contribuer à la qualification en finale de son équipe.

11.0 ATTRIBUTION D'UN BREVET RENDU DISPONIBLE EN RAISON DE CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

Le brevet sera réattribué à la prochaine athlète non brevetée ou partiellement breveté selon le classement des athlètes admissible pour brevet discrétionnaire. Le statut de l'athlète brevetée et tous les bénéfices incluant l'allocation mensuelle serait fort probablement disponible pour moins de 12 mois.

Un minimum de 4 mois de brevet doit être disponible afin de sélectionner une athlète non brevetée.

12.0 RETRAIT DU BREVET

Le personnel du programme de GAF a le pouvoir de vérifier, à tout moment du cycle de brevets, si l'athlète maintient son engagement et répond à la plupart des attentes énoncées ci-après. Le personnel du programme établira par écrit les paramètres de la vérification. La durée de la vérification est laissée à la discrétion du personnel du programme. La vérification peut notamment entraîner le retrait du brevet de l'athlète. La décision de recommander à Sport Canada le retrait d'un brevet est prise par le groupe de travail responsable de l'attribution des brevets discrétionnaires seniors.

Une athlète de niveau Junior ou Senior se doit de répondre aux attentes suivantes, sauf si elle est blessée ou malade :

- s'entraîner de 24 à 30 heures par semaine, sauf si le personnel du programme de GAF l'en exempté ;

- faire systématiquement preuve du dévouement, de la détermination et de l'engagement attendus d'une athlète brevetée ;
- maintenir une condition physique conforme au statut d'athlète brevetée, selon les paramètres établis par les employés du programme GAF ;
- être en mesure de réaliser un saut et des routines complètes sur chaque engin, à un niveau comparable ou supérieur à celui de l'athlète classée huitième dans la catégorie senior ou quatrième dans la catégorie junior à la plus récente édition d'Élite Canada ou des Championnats canadiens ;
- Une athlète identifiée* comme spécialiste doit être capable de démontrer des routines à tous les appareils au niveau minimum requis par l'entraîneur de l'équipe nationale. Le standard minimum est les exigences de composition de la FIG.
- Participer à Élite Canada, aux Championnats canadiens, aux essais ou à l'activité de sélection sur au moins trois engins ;
- améliorer son niveau/ses performances comparativement à l'édition précédente des Championnats canadiens et d'Élite Canada, ce qui signifie entre autres l'exécution de nouvelles techniques et l'obtention de notes D et E plus élevées ;
- avoir participé à au moins **DEUX** compétitions internationales au cours des douze derniers mois et à au moins une par période de six mois.

*athlète identifiée par ANP et plan de performance individuel déterminé avec l'entraîneur de l'équipe nationale.

12.1 CONDITIONS PRÉALABLES AU PROCESSUS DE RETRAIT DU BREVET

Le personnel du programme de GAF peut procéder au retrait d'un brevet si les trois conditions suivantes sont réunies :

L'engagement de l'athlète envers le programme d'entraînement et de compétition de haute performance ou de l'équipe nationale est insuffisant, comme peuvent l'indiquer, par exemple :

- un manquement à la plupart des attentes énoncées plus haut ;
- son absence, sans qu'elle ait soumis de documents vérifiables concernant une blessure et des protocoles de rétablissement, aux activités de haute performance ou de l'équipe nationale comme :
 - i) les compétitions obligatoires
 - ii) les activités d'entraînement ou de suivi (camp, séance d'entraînement mixte, visite de club),
 - iii) les activités de sélection,
 - iv) son incapacité de participer aux compétitions aux quatre engins lorsqu'elle y était attendue ;
- son indisponibilité pour une vérification de son état de santé et de son niveau d'entraînement par le personnel du programme de GAF, ou son absence à une vérification technique aux quatre engins convenue d'avance avec le personnel du programme de GAF
- le non-respect du protocole de rétablissement convenue d'un commun accord après une blessure ;
- le défaut de participer à l'élaboration de son plan d'entraînement individuel avec ses entraîneurs et le personnel du programme de GAF ;
- un manquement aux attentes établies dans son plan ou dans le contrat de l'athlète ; en cas de blessure ou de maladie, un manquement aux attentes compte tenu de sa blessure ou de sa maladie ;
- le non-respect des conditions et règlements énoncés dans le contrat de l'athlète.

Le personnel du programme de GAF a rencontré l'athlète pour établir des mesures correctives, le calendrier de réalisation de ces mesures et les paramètres selon lesquels la situation sera évaluée à l'expiration des délais.

L'athlète n'a pas pris les mesures correctives prescrites ni respecté le calendrier et les paramètres d'évaluation prévus.

13.0 DEMANDE DE RECONSIDÉRATION OU APPEL

13.1 RECONSIDÉRATION

Une athlète en désaccord avec la décision prise dans l'application du processus peut faire une demande de reconsidération par le GP GAF, qui en fera la demande auprès du GTB qui a pris la décision initiale. La demande devra être faite au plus tard deux jours suite à la distribution des nominations finales. La demande doit inclure une justification et les erreurs alléguées dans l'application du processus. Le GTB révisera la demande et prendra une décision. Le GP distribuera par écrit les raisons de la décision à l'athlète et l'entraîneur dans les 3 jours ouvrables suivants la réception de la demande écrite.

Si le désaccord persiste, l'athlète peut soumettre un appel.

13.2 APPEL

Pour faire appel d'une nomination, renouvellement ou retrait de brevet, l'athlète peut suivre le processus d'appel de Gymnastique Canada disponible ici : <http://gymcan.org/disciplines/nt-info>
Les appels des décisions du PAA se font selon les politiques, procédures et directives du PAA (section 12) de la section 4 (application et processus de prise de décision), section 5 (priorités et processus de sélection) ou section 12 (retrait des brevets).

ANNEXE A – SYSTÈME OBJECTIF DES POINTS SENIOR

i) Participation aux compétitions internationales FIG

Championnats du monde, Jeux olympiques	Coupes du monde ind. Multiples, Jeux Panaméricains	PacRim, Championnats panaméricains	Compétitions internationales FIG
<ul style="list-style-type: none"> 8 points – compétitionne ou substitut qui prend part au voyage 4 points – substitut 	<ul style="list-style-type: none"> 5 points – compétitionne ou substitut qui prend part au voyage 2 points - substitut 	<ul style="list-style-type: none"> 3 points – compétitionne ou substitut qui prend part au voyage 1 point – substitut qui ne prend pas part au voyage 	<ul style="list-style-type: none"> 1 point de participation

ii) Notes finales en compétitions 2021-2022 (Code de points 2022)

Saut		Barres		Poutre		Sol		Ind. multiple	
Note	Pts	Note	Pts	Note	Pts	Note	Pts	Note	Pts
13.30-13.44	1	12.50-12.84	1	12.50-12.84	1	12.50-12.84	1	49.50-50.49	1
13.45-13.59	2	12.85-12.99	2	12.85-12.99	2	12.85-12.99	2	50.50-51.49	2
13.60-13.74	4	13.00-13.19	4	13.00-13.19	4	13.00-13.19	4	51.50-52.49	4
13.75-13.89	6	13.20-13.39	6	13.20-13.39	6	13.20-13.39	6	52.50-52.99	6
13.90-14.04	9	13.40-13.59	9	13.40-13.59	9	13.40-13.59	9	53.00-53.49	9
14.05-14.19	12	13.60-13.79	12	13.60-13.79	12	13.60-13.79	12	53.50-53.99	12
14.20-14.34	15	13.80-13.99	15	13.80-13.99	15	13.80-13.99	15	54.00-54.49	15
14.35-14.59	18	14.00-14.49	18	14.00-14.49	18	14.00-14.49	18	54.50-54.99	18
14.60 +	20	14.50+	25	14.50+	20	14.50+	20	55.00+	20

iii) Notes D en compétition 2021-2022

Les points seront attribués aux athlètes qui complètent une routine démontrant un contenu international déterminé par la note D. Les points de notes D seront seulement accordés pour les routines qui atteignent la note minimale finale indiquée ci-dessous.

Saut		Barres		Poutre		Sol	
Doit atteindre une note minimale de 13.3		Doit atteindre une note minimale de 12.5		Doit atteindre une note minimale de 12.5		Doit atteindre une note minimale de 12.5	
4.4	1	5.0-5.1	1	5.0-5.1	1	4.8-4.9	1
4.5-4.7	2	5.2-5.3	3	5.2-5.3	2	5.0-5.1	2
4.8-4.9	3	5.4-5.5	6	5.4-5.5	3	5.2-5.3	3
5.0-5.1	5	5.6-5.7	9	5.6-5.7	5	5.4	5
5.2-5.3	7	5.8-5.9	12	5.8-5.9	7	5.5	7
5.4 +	10	6.0 +	15	6.0+	10	5.6+	10

Pour les athlètes qui compétitionnent deux sauts

Les athlètes peuvent obtenir des points pour la note D et note finale pour le meilleur des deux sauts.



iv) Compétitions nationales

Élite Canada et les Championnats canadiens auront une plus grande importance pour les points de brevet. Les points seront majorés de la manière suivante :

ÉLITE CANADA:

Total ind. Multiple jour 1 = Les points seront multipliés par 1.5

Total ind. Multiple jour 2 = Les points seront multipliés par 1.5

CHAMPIONNATS CANADIENS :

Total ind. Multiple jour 1 = Les points seront multipliés par 2

Total ind. Multiple jour 1 = Les points seront multipliés par 2

ANNEXE B – SYSTÈME OBJECTIF DES POINTS JUNIOR

i) Participation aux compétitions internationales Junior (sanctionnées FIG)

Champ. du monde Jr, Jeux olympiques de la jeunesse	PacRim et PanAm Jr
- 4 points – compétitrice ou substitut qui prend part au voyage - 1 point – substitut	- 2 points - compétitrice ou substitut qui prend part au voyage - 1 point - substitut

ii) Notes finales en compétitions 2021-2022 (Code de points 2022)

Saut		Barres		Poutre		Sol		Ind. multiple	
Note	Pts	Note	Pts	Note	Pts	Note	Pts	Pts	Note
12.85-13.09	1	11.50-11.99	1	12.00-12.24	1	12.00-12.24	1	47.50-47.99	1
13.10-13.19	2	12.00-12.29	2	12.25-12.49	2	12.25-12.49	2	48.00-48.49	2
13.20-13.29	4	12.30-12.59	4	12.50-12.74	4	12.50-12.74	4	48.50-48.99	4
13.30-13.39	6	12.60-12.89	6	12.75-12.99	6	12.75-12.99	6	49.00-49.49	6
13.40-13.49	9	12.90-13.19	9	13.00-13.24	9	13.00-13.24	9	49.50-49.99	9
13.50-13.59	12	13.20-13.49	12	13.25-13.49	12	13.25-13.49	12	50.00-50.49	12
13.60-13.79	15	13.50-13.79	15	13.50-13.74	15	13.50-13.74	15	50.50-50.99	15
13.80-14.09	18	13.80-14.09	18	13.75-13.99	18	13.75-13.99	18	51.00-51.49	18
14.10+	20	14.10+	25	14.00+	20	14.00+	20	51.50+	20

iii) Notes D en compétitions 2021-2022

Les points seront attribués aux athlètes qui complètent une routine démontrant un contenu international déterminé par la note D. Les points de notes D seront seulement accordés pour les routines qui atteignent la note minimale finale indiquée ci-dessous.

Saut		Barres		Poutre		Sol	
Doit atteindre une note minimale de 12.85		Doit atteindre une note minimale de 11.50		Doit atteindre une note minimale de 12.00		Doit atteindre une note minimale de 12.00	
Note D	Points	Note D	Points	Note D	Points	Note D	Points
4.0	1	4.0-4.2	1	4.5-4.6	1	4.5-4.6	1
4.2	2	4.3-4.5	3	4.7-4.8	2	4.7-4.8	2
4.4	3	4.6-4.8	6	4.9-5.0	3	4.9-5.0	3
4.6	5	4.9-5.1	9	5.1-5.2	5	5.1-5.2	5
4.8	7	5.2-5.4	12	5.3-5.4	7	5.3-5.4	7
5.0+	15	5.5+	15	5.5+	10	5.5+	10

Pour les athlètes qui compétitionnent deux sauts

Les athlètes peuvent obtenir des points pour la note D et note finale pour le meilleur des deux sauts.

iv) Compétitions nationales

Élite Canada et les Championnats canadiens auront une plus grande importance pour les points de brevet. Les points seront majorés de la manière suivante :

Les deux meilleurs jours = les points liés au concours ind. multiple seront multipliés par 1.5

ÉLITE CANADA :

Total ind. Multiple jour 1 = Les points seront multipliés par 1.5
Total ind. Multiple jour 2 = Les points seront multipliés par 1.5

CHAMPIONNATS CANADIENS :

Total ind. Multiple jour 1 = Les points seront multipliés par 2
Total ind. Multiple jour 2 = Les points seront multipliés par 2

ANNEXE C – OUTIL D'ÉVALUATION BREVET DISCRÉTIONNAIRE SENIOR

Toutes les athlètes en considération pour un brevet discrétionnaire seront évaluées par le GTB en utilisant l'outil ci-dessous.

	Critère d'évaluation	Note		
Classements	Classement actuel sur la liste de classement PAA au moment de la nomination à Sport Canada : <ul style="list-style-type: none"> • 7e à 10e = 5 points • 11e à 13e = 3 points • 14e à 16e = 1 point 			
	Performances aux compétitions nationales 2021 (ÉC, CC) <ul style="list-style-type: none"> • Ind. Multiple: 5 points pour une 1^{re} place, 3 points pour une 2^e place, 1 point pour une 3^e place • Finale à un appareil : 3 points pour une 1^{re} place, 2 points pour une 2^e place, 1 point pour une 3^e place 			
	Classement pour la note D dans la liste de classement interne Senior au moment de la nomination à Sport Canada <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> • Top 3 = 10 points • 4e ou 5e position = 9 points • 6e ou 7e position = 8 points • 8e ou 9e position = 7 points • 10e position = 6 points </td> <td style="width: 50%; padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> • 11e position = 5 points • 12e position = 4 points • 13e position = 3 points • 14e position = 2 points • 15e position = 1 point </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> • Top 3 = 10 points • 4e ou 5e position = 9 points • 6e ou 7e position = 8 points • 8e ou 9e position = 7 points • 10e position = 6 points 	<ul style="list-style-type: none"> • 11e position = 5 points • 12e position = 4 points • 13e position = 3 points • 14e position = 2 points • 15e position = 1 point 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Top 3 = 10 points • 4e ou 5e position = 9 points • 6e ou 7e position = 8 points • 8e ou 9e position = 7 points • 10e position = 6 points 	<ul style="list-style-type: none"> • 11e position = 5 points • 12e position = 4 points • 13e position = 3 points • 14e position = 2 points • 15e position = 1 point 		
Classement pour la note finale dans la liste de classement interne Senior au moment de la nomination à Sport Canada <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> • Top 3 = 10 points • 4e ou 5e position = 9 points • 6e ou 7e position = 8 points • 8e ou 9e position = 7 points • 10e position = 6 points </td> <td style="width: 50%; padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> • 11e position = 5 points • 12e position = 4 points • 13e position = 3 points • 14e position = 2 points • 15e position = 1 point </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> • Top 3 = 10 points • 4e ou 5e position = 9 points • 6e ou 7e position = 8 points • 8e ou 9e position = 7 points • 10e position = 6 points 	<ul style="list-style-type: none"> • 11e position = 5 points • 12e position = 4 points • 13e position = 3 points • 14e position = 2 points • 15e position = 1 point 		
<ul style="list-style-type: none"> • Top 3 = 10 points • 4e ou 5e position = 9 points • 6e ou 7e position = 8 points • 8e ou 9e position = 7 points • 10e position = 6 points 	<ul style="list-style-type: none"> • 11e position = 5 points • 12e position = 4 points • 13e position = 3 points • 14e position = 2 points • 15e position = 1 point 			
Habiletés techniques	Note D à chaque appareil (selon la moyenne des deux meilleures notes du cycle) <ul style="list-style-type: none"> • Si obtient 1-2 point sur le tableau des points = 1 point • Si obtient 3-5 points sur le tableau des points = 3 points • Si obtient 7-10 points sur le tableau des points = 5 points *pour obtenir des points de note D, la gymnaste doit avoir atteint la note finale minimale indiquée			
	Note finale à chaque appareil (selon la moyenne des deux meilleures notes du cycle) <ul style="list-style-type: none"> • Si obtient 1-4 point sur le tableau des points = 1 point • Si obtient 6-12 points sur le tableau des points = 3 points • Si obtient 15-20 points sur le tableau des points = 5 points 			

ANNEXE D – OUTIL D'ÉVALUATION BREVET DISCRÉTIONNAIRE JUNIOR

Toutes les athlètes en considération pour un brevet discrétionnaire seront évaluées par le GTB en utilisant l'outil ci-dessous.

	Critère d'évaluation	Note		
Classement	Classement actuel sur la liste de classement PAA au moment de la nomination à Sport Canada : <ul style="list-style-type: none"> • 5e à 8e = 5 points • 9e à 11e = 3 points • 12e à 14e = 1 point 			
	Performances aux compétitions nationales 2021 (ÉC, CC) points accordés selon classement de la liste junior : note de départ et note finale <ul style="list-style-type: none"> • Ind. Multiple: 5 points pour une 1^{re} place, 3 points pour une 2^e place, 1 point pour une 3^e place • Finale à un appareil : 3 points pour une 1^{re} place, 2 points pour une 2^e place, 1 point pour une 3^e place 			
	Classement pour la note D dans la liste de classement interne Senior au moment de la nomination à Sport Canada <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{re} position = 10 points • 2^e position = 9 points • 3^e position = 8 points • 4^e position = 7 points • 5^e position = 6 points </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • 6^e position = 5 points • 7^e position = 4 points • 8^e position = 3 points • 9^e position = 2 points • 10^e position = 1 point </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{re} position = 10 points • 2^e position = 9 points • 3^e position = 8 points • 4^e position = 7 points • 5^e position = 6 points 	<ul style="list-style-type: none"> • 6^e position = 5 points • 7^e position = 4 points • 8^e position = 3 points • 9^e position = 2 points • 10^e position = 1 point 	
	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{re} position = 10 points • 2^e position = 9 points • 3^e position = 8 points • 4^e position = 7 points • 5^e position = 6 points 	<ul style="list-style-type: none"> • 6^e position = 5 points • 7^e position = 4 points • 8^e position = 3 points • 9^e position = 2 points • 10^e position = 1 point 		
Classement pour la note finale dans la liste de classement interne Senior au moment de la nomination à Sport Canada <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{re} position = 10 points • 2^e position = 9 points • 3^e position = 8 points • 4^e position = 7 points • 5^e position = 6 points </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • 6^e position = 5 points • 7^e position = 4 points • 8^e position = 3 points • 9^e position = 2 points • 10^e position = 1 point </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{re} position = 10 points • 2^e position = 9 points • 3^e position = 8 points • 4^e position = 7 points • 5^e position = 6 points 	<ul style="list-style-type: none"> • 6^e position = 5 points • 7^e position = 4 points • 8^e position = 3 points • 9^e position = 2 points • 10^e position = 1 point 		
<ul style="list-style-type: none"> • 1^{re} position = 10 points • 2^e position = 9 points • 3^e position = 8 points • 4^e position = 7 points • 5^e position = 6 points 	<ul style="list-style-type: none"> • 6^e position = 5 points • 7^e position = 4 points • 8^e position = 3 points • 9^e position = 2 points • 10^e position = 1 point 			
Habiletés techniques	Note D à chaque appareil (selon la moyenne des deux meilleures notes du cycle) <ul style="list-style-type: none"> • Si obtient 1-2 points sur le tableau des points = 1 point • Si obtient 3-5 points sur le tableau des points = 3 points • Si obtient 7-10 points sur le tableau des points = 5 points *pour obtenir des points de note D, la gymnaste doit avoir atteint la note finale minimale indiquée			
	Note finale à chaque appareil (selon la moyenne des deux meilleures notes du cycle) <ul style="list-style-type: none"> • Si obtient 1-4 point sur le tableau des points = 1 point • Si obtient 6-12 points sur le tableau des points = 3 points • Si obtient 15-20 points sur le tableau des points = 5 points 			

ANNEXE E – CRITÈRES D'ÉVALUATION COMBINÉE – COMPARAISON JUNIOR ET SENIOR

Le GTB utilisera les points discrétionnaires pour comparer les athlètes Junior et Senior. L'évaluation sera basée sur la capacité du comité à évaluer la contribution générale de l'athlète sur l'ÉN et son potentiel d'atteindre les objectifs de la section 1.0.

Priorités annuelles pour 2023

1. Les athlètes admissibles qui ont indiqué leur engagement à se préparer pour les Championnats du monde de 2023 avec le plus grand potentiel d'atteindre l'objectif d'une équipe parmi les huit meilleures équipes.
2. Potentiel d'atteindre un podium (le potentiel à plus d'un appareil est plus important)
3. Potentiel d'être une athlète forte au concours ind. Multiple (moyenne des 2 meilleurs totaux pour la saison)

Considérations supplémentaires

- Statut actuel
 - Historique de performance (si applicable) : années sur l'ÉN et/ou HP
 - Pour les athlètes de l'ÉN, considération du respect des obligations de l'ÉN
 - Engagement pour 2023 et après
 - Classement dans l'équipe nationale (note D et note finale)
- Potentiel d'atteindre le podium ou top 8 internationalement (ind. multiple ou à un appareil)
 - Considération pour la fréquence d'obtention de la note finale
 - Note maximale potentielle basée sur la note D
- Potentiel d'amélioration
 - Historique de performance
 - "Podium result track"

ANNEXE I

FORMULAIRE DE CANDIDATURE ET D'ENGAGEMENT GAF

Renseignements sur l'athlète		
Nom :		
Date de naissance :	Téléphone :	Courriel :
Adresse actuelle :		
Ville :	Province :	Code postal :
Renseignements sur le club		
Club actuel :		
Adresse du club :		Téléphone :
Ville :	Province :	Code postal :
Entraîneur principal :		Entraîneur secondaire :
Téléphone :		Téléphone :
Courriel :		Courriel :
Renseignements sur les parents :		
Mère :		Père :
Courriel :		Courriel :
Téléphone :		Téléphone :

Je, _____, prends les engagements suivants :

Nom de l'athlète (en caractères d'imprimerie)

- M'entraînera au niveau attendu d'une athlète brevetée et répondra aux attentes du processus du PAA entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022
- Ne fréquentera pas un établissement d'enseignement dans les douze prochains mois qui ne rendrait inadmissible au brevet
- Ne quittera pas le programme de l'équipe nationale dans les 12 prochains mois
- Prendre part à l'entraînement, au suivi et aux activités du programme de l'équipe nationale Junior ou Senior
- S'entraînera et compétitionnera à Élite Canada et aux Championnats canadiens sauf si malade ou blessée, cette maladie ou blessure pourrait être vérifiée à mes frais par un médecin nommé par GymCan.
- S'entraînera et prendra part aux Jeux majeurs et/ou Championnats du monde et à toutes les assignations, si admissible selon l'âge et sélectionnée, sauf si blessée ou malade.

Signature de l'athlète	Nom	Date
Signature du parent (si l'athlète est âgée de moins de 18 ans)	Nom	Date



Je, _____, prends les engagements suivants :

Nom de l'entraîneur (en caractères d'imprimerie)

- Aider mon athlète à s'entraîner et compétitionner au niveau attendu d'une athlète brevetée et à répondre aux attentes du PAA, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023.
- Prendre part à l'entraînement, au suivi et aux activités du programme de l'équipe nationale Junior ou Senior
- Aider mon athlète à s'entraîner et à compétitionner à Élite Canada et aux Championnats canadiens sauf si malade ou blessée, cette maladie ou blessure pourrait être vérifiée aux frais de l'athlète, par un médecin nommé par GymCan.
- Aider mon athlète à s'entraîner et compétitionner aux Jeux majeurs et/ou Championnats du monde et à toutes les assignations, si admissible selon l'âge et sélectionnée, sauf si blessée ou malade.

Signature de l'entraîneur

Nom

Date

_____ s'engage à :

Nom du club

- Aider et soutenir les entraîneurs et l'athlète qui s'entraîne et compétitionne au niveau attendu d'une athlète brevetée et à répondre aux attentes du PAA, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023.
- Aider et soutenir les entraîneurs et l'athlète à prendre part à l'entraînement, au suivi et aux activités du programme de l'équipe nationale Junior ou Senior
- Aider et soutenir les entraîneurs et l'athlète à s'entraîner et à compétitionner à Élite Canada et aux Championnats canadiens sauf si malade ou blessée, cette maladie ou blessure pourrait être vérifiée aux frais de l'athlète, par un médecin nommé par GymCan.
- Aider et soutenir les entraîneurs et l'athlète à s'entraîner et compétitionner aux Jeux majeurs et/ou Championnats du monde et à toutes les assignations, si admissible selon l'âge et sélectionnée, sauf si blessée ou malade.

Signature du DG ou gestionnaire du Club

Nom

Date